

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7298878401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7298878401>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 juillet 2022** sur **Actu.fr - le Perche**
Pour le département : **72 - SARTHE**

SCI ALEO
Société civile immobilière
Au capital de 1 200 euros
Porté à 1 340 euros
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social : Les Défais
72250 PARIGNE L'EVEQUE

535 216 626 RCS LE MANS

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 25 juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SCI ALEO a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 29 juin 2022, aux termes duquel la société SCI OLEA au capital de 1 400 euros, dont le siège social est Les Défais 72250 PARIGNE L'EVEQUE immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 438 000 150 RCS LE MANS, a fait apport, à titre de fusion, à la société SCI ALEO de la totalité de son actif évalué à 83 712 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 1 340 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 82 372 euros,
- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 140 euros pour le porter de 1 200 euros à 1 340 euros, par la création de 14 parts nouvelles de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société SCI OLEA à raison de 1 part sociale de la société SCI ALEO contre 2 parts sociales de la société SCI OLEA.

La prime de fusion s'élève globalement à 81 860 euros.

La fusion est devenue définitive le 25 juillet 2022 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SCI OLEA en date du 25 juillet 2022 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SCI ALEO en date du 25 juillet 2022, la société SCI OLEA se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société SCI ALEO depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SCI ALEO et considérées comme accomplies par la société SCI ALEO depuis le 1er janvier 2022.

Les articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social et aux parts sociales ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à mille deux cents euros (1 200 euros).

Il est divisé en 120 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à mille trois cent quarante euros (1 340 euros).

Il est divisé en 134 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Pour avis

La Gérance

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

